

LU POUR VOUS



Dépêche n° 709063



Dépêche n° 709063
Social / RH - Fonction publique
Par : Danae Corte - Publiée le 14/03/2024 à 16h28
[Lien dépêche](#)

03 min de lecture

A usage unique de : Syndicat FÉDÉRATION CFE
CGC SERVICES PUBLICS

JOP 2024 : les syndicats de fonctionnaires en partie rassurés sur les primes mais toujours en attente de précisions

Peu de temps après la transmission, aux secrétariats généraux des ministères, du projet d'instruction précisant les conditions de travail et de rémunération pendant les JOP 2024, un nouveau groupe de travail entre les organisations syndicales et la DGAFP a permis, le 12 mars 2024, de clarifier certains passages, notamment le périmètre de la prime. Les organisations syndicales regrettent que le document ne concerne que la fonction publique de l'État et s'interrogent encore sur le niveau d'anticipation de la démarche.

Les JOP 2024 approchent et leur organisation se dessine à petits pas. Lors d'un groupe de travail qui s'est déroulé le 12 mars, les organisations syndicales et la DGAFP sont revenues sur les précisions apportées par le projet d'instruction aux secrétariats généraux sur les événements ([lire sur AEF info](#)).

Ce document vient compléter certaines mesures édictées par la circulaire de novembre 2023, signée par l'ancienne Première ministre (Isabelle Borne). Elle clarifie notamment, comme attendu, le périmètre et les critères de la "prime" accordée aux agents mobilisés.

1 900 euros pour tous

Alors qu'elle ne concernait à l'origine que les agents "directement impliqués/mobilisés" par les événements, ce périmètre est bien élargi aux agents "exposés à un surcroît significatif d'activité directement généré par des changements d'organisation de service liés aux Jeux". Cela pourrait donc, par exemple inclure les agents des crèches, dont les services seront davantage sollicités par leurs collègues mis à profit dans l'organisation des Jeux. Les critères pour définir le montant de la prime versée aux agents ont également été détaillés et leur aspect cumulatif confirmé. Une partie des organisations syndicales évoquent "la levée de certaines inquiétudes".

La plupart regrettent toutefois une prime différenciée pour les agents de sécurité, dont le plafond maximum pourra être majoré. Certains souhaitent en outre un plafond de prime relevé à 1 900 euros pour tous. "Toute personne jouissant de critères identiques doit bénéficier du montant maximum, il n'y a pas de raison que cela soit réservé au ministère de l'Intérieur", détaille Gaëlle Martinez, secrétaire nationale de Solidaires Fonctionnaires publiques, partageant notamment l'avis de la CGT et de la CFDT. Stanislas Gaudon, de la CFE-CGC, n'est pas pour une "course à l'échalote" : "Les policiers n'ont pas le

Dépêche n° 709063 - Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF info.

1 900 euros pour tous

Stanislas Gaudon, de la CFE-CGC, n'est pas pour une "course à l'échalote" : "Les policiers n'ont pas le droit de poser de congés pendant les JOP, 100 % d'entre eux seront mobilisés. De plus, cela ne concerne que les policiers franciliens".

Quid des autres versants ?

"Ce n'est pas une réponse, car les éléments de la note vont forcément concerner les agents des autres versants, notamment sur la sécurité", argumente Stanislas Gaudon (CFE-CGC). Sur les crèches par exemple, le syndicaliste estime qu'il serait possible de "donner un cadre", sans pour autant intervenir sur le périmètre local.



<https://www.cfecgcfp.org>



fonctions.publiques@cfecgcfp.org